



formation
formation[®]
CCI



Conseiller(ère) en Dermo Cosmétique

Formation diplômante en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation*
Période de professionnalisation*

*sous réserve des accords de branche

Le conseiller en dermo cosmétique, sous le contrôle de son employeur, dispose d'une large autonomie pour l'organisation et la gestion de son rayon.

- Il accueille les clients et les fidélise grâce à la qualité de ses conseils.
- Il reçoit et discute avec les représentants des marques.
- Il est en permanence sur le lieu de vente.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Organiser et animer le rayon Hygiène-Beauté

- aménager le rayon
- installer les produits
- proposer et réaliser des thèmes d'animation.

Gérer le rayon Hygiène-Beauté

- surveiller les stocks
- prévoir les réassortiments
- se documenter sur les nouveaux produits
- choisir les produits
- connaître la réglementation produit.

Accueillir et conseiller les clients

- identifier leurs besoins
- proposer une solution individualisée
- vendre des produits y compris produits complémentaires.

VALIDATION

Cette formation en alternance est validée par un titre homologué de niveau IV intitulé :

- « Conseiller(ère) en Dermo Cosmétique » (NSF 336w - Arrêté du 11 mars 2005 - J.O. du 15 mars 2005).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : le règlement intérieur pour les stagiaires en formation est consultable sur notre site ccifformation.org



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE

CCI Formation : 5 rue Jean-Antoine Chaptal BP 75071 - 57072 Metz Cedex 3
Tél. : 03 87 39 46 00 - Fax : 03 87 39 46 99 - email : ccif@moselle.cci.fr
www.ccifformation.org

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgée de moins de 26 ans ou demandeur d'emploi de plus de 26 ans
- Être titulaire du Baccalauréat ou du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie (ou de CAP d'employé(e) en pharmacie avec expérience)
- Être étudiante en fin de 1^{ère} année d'études universitaires en pharmacie, biologie, sciences ...
- Être salarié en CDI (Période de Professionnalisation).

FORMATEURS

Équipe pluridisciplinaire composée d'intervenants professionnels et/ou diplômés, experts dans leur domaine

DURÉE DU CONTRAT

Durée du contrat de formation : 400 heures sur 11 mois

La formation est organisée en alternance à raison de 6 jours de cours par mois au Centre de Formation, le reste du temps en entreprise (pharmacies d'officine, parapharmacies).

DATE

- De septembre 2012 à juin 2013

HORAIRES ET LIEU DE LA FORMATION

- 08h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00 / CCI Formation Metz

DURÉE / FINANCEMENT

DURÉE :

- Durée de la formation : 11 mois (400 heures) prises en charge totalement par l'OPCA de l'entreprise, à compter de septembre.

RÉMUNÉRATION* :

Niveau de formation	- de 21 ans	de 21 à 26 ans	26 ans et plus
Au moins titulaire d'un Bac Professionnel ou diplômé professionnel de niveau IV	65 % du SMIC	80 % du SMIC	SMIC**
Autre	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC**

* réservée aux titulaires d'un contrat de professionnalisation

**ou 85 % du salaire conventionnel

AVANTAGES FINANCIERS

Exonération totale ou partielle des charges patronales de Sécurité Sociale pendant toute la durée du contrat (En fonction de l'effectif).

RESPONSABLE DE FORMATION

Muriel MORANDINI
Tél : 03 87 39 46 56
mmorandini@moselle.cci.fr

CCI **formation**[®]
POSITIVÉZ VOTRE AVENIR !